



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 8 décembre 2009*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et LABAR Philippe (DS)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DS)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT) et LANCON Gérard (DT)
<u>La Baume :</u>	POLLIEN Frédéric (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

GARNIER Guy (DS Essert-Romand), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps) et ROSSET Michel (DS Seytroux)

Délégués excusés :

MUFFAT Serge (DT Montriond), DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), MORAND Nathalie (DS Le Biot), COFFY Serge (DT La Baume), VULLIEZ Julie (DS La Baume) HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz) et GRENAT Maryse (DS La Forclaz)

Délégués absents :

ADAMEC Gilbert (DT Le Biot)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier CCVA) et LAMBERT Danielle (Trésorière)

1- Personnel : renouvellement de contrats

1.1 Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

1.1.1 Recrutement d'une hôtesse de caisse polyvalente

Stéphane PUGIN-BRON souligne la nécessité de recruter une hôtesse de caisse en remplacement de Sarah ADAMEC qui n'a pas souhaité renouveler son contrat. Pour ce faire, il propose de créer un poste saisonnier de 5 mois du 14 décembre 2009 au 15 mai 2010 et de recruter Odile SRODAWA sur ce poste à 80%.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste saisonnier d'hôtesse de caisse polyvalente à 80% du 14 décembre 2009 au 15 mai 2010.

1.1.2 Recrutement pour le poste de gestionnaire commercial

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un poste de gestionnaire commercial a été créé le 19 décembre 2006, poste actuellement pourvu par Dominique LOUIS sous forme d'un CDD d'une année qui se termine le 31 décembre 2009. Il propose de renouveler son contrat pour une nouvelle période d'un an, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Dominique LOUIS en qualité de gestionnaire commercial pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

1.1.3 Recrutement pour le poste de responsable culturel

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un poste d'attaché de conservation du patrimoine a été créé le 19 décembre 2006, poste actuellement pourvu par Arnaud DELERCE en qualité de responsable culturel sous forme qu'un CDD d'une année qui se termine le 31 décembre 2009. Après publicité auprès du Centre de Gestion et en l'absence de candidature de titulaire ou de lauréat du concours, il propose de renouveler Arnaud DELERCE pour une nouvelle période d'un an, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Arnaud DELERCE en qualité de responsable culturel pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

1.2 Recrutement pour le poste de chargé de mission Environnement

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un poste de technicien supérieur territorial a été créé le 6 juin 2006, poste actuellement pourvu par Lidwine GLEIZES en qualité de chargée de mission Environnement sous forme qu'un contrat saisonnier qui se termine le 14 décembre 2009. Après publicité auprès du Centre de Gestion et en l'absence de candidature de titulaire ou de lauréat du concours, il propose de renouveler Lidwine GLEIZES pour une nouvelle période d'un an, du 15 décembre 2009 au 14 décembre 2010.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Lidwine GLEIZES en qualité de chargée de mission Environnement pour la période du 15 décembre 2009 au 14 décembre 2010.

2- OTVA : approbation du budget primitif 2010

2.1 Rappel des statuts

- Le Comité de Direction de l'OTVA a jusqu'au 15 novembre pour voter le budget de l'année suivante (*le Comité de Direction de l'OTVA a délibéré le 13 novembre 2009*)
- Les structures partenaires ont 30 jours à compter de la notification du budget pour l'approuver ou faire des remarques (*notification le 20 novembre 2009 : réponse avant le 20 décembre 2009 sans quoi le budget est approuvé tacitement et engage la collectivité*)

2.2 Dépenses

	Budgets 2009	<i>Réalisé prévisionnel 2009</i>	Proposition Budget 2010
Personnel	312 200 €	268 200 €	277 400 €
Bâtiment	23 100 €	23 800 €	24 900 €
Frais administratifs	29 500 €	25 600 €	28 000 €
Actions touristiques	169 200 €	159 500 €	108 800 €
Investissement	5 000 €	4 400 €	4 900 €
<i>Réserve</i>	6 700 €		
	545 700 €	481 500 €	444 000 €

2.3 Recettes

	Budgets 2009	<i>Réalisé prévisionnel 2009</i>	Proposition Budget 2010
Participations collectivités	340 200 €	341 800 €	344 700 €
Taxe de séjour	65 000 €	58 000 €	65 000 €
CSM	14 000 €	14 800 €	5 000 €
Participations professionnels	19 800 €	19 000 €	19 000 €
Autres recettes	106 700 € (dont excédent 2008)	115 200 € (dont excédent 2008)	10 300 €
	545 700 €	548 800 €	444 000 €

2.4 Participations 2010

Participation	Budget 2009	<i>Réalisé prévisionnel 2009</i>	Proposition Budget 2010
CCVA	36 000 €	36 000 €	36 400 €
Montriond	116 100 €	116 100 €	117 300 €
Saint Jean d'Aulps	141 300 €	141 300 €	142 700 €
Le Biot	20 100 €	20 100 €	20 300 €
SITHD	26 700 €	26 700 €	27 000 €
Autres (CG74)		1 600 €	1 000 €
	340 200 €	341 800 €	344 700 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2010 de l'OTVA avec une hausse de 1% de la participation de la CCVA.

3- Déchets

3.1 Redevance Spéciale 2010

3.1.1 Budget Déchets 2010 : proposition de financement

Dépenses prévisionnelles 2010 : 679 900 €

Recettes prévisionnelles 2010 : 115 400 €



Besoins en financement 2010 : 564 500 €
(à répartir sur RS, TEOM et fiscalité)

Rappel : besoins en financement 2009 : 511 800 €

Soit une évolution 2009/2010 de + 8,9 %

	<i>2009</i>	Proposition de la Commission Déchets pour 2010
Fiscalité	<i>18 000 €</i>	15 000 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	<i>437 500 €</i>	481 500 € soit + 10 % + 3 % bases et + 7 % des taux
Redevance Spéciale	<i>56 300 €</i>	68 000 € soit + 22% du produit (environ + 12 % des forfaits)
TOTAL	<i>511 800 €</i>	564 500 €

3.1.2 Redevance Spéciale 2010 : proposition de forfaits

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la redevance spéciale se calcule par la différence entre un forfait voté chaque année pour chaque catégorie de professionnels et la TEOM payée par les professionnels concernés l'année précédente.

Jean-Claude MORAND informe les membres du Conseil Communautaire que la commission Déchets s'est prononcée en faveur d'une augmentation moyenne de 12% des forfaits, avec une augmentation limitée à 6% pour les centres de vacances (en raison des difficultés qu'ils rencontrent) et portée à 30% pour les restaurants se situant dans la catégorie Montriond – Ardent – Lac – Lindarets (en

raison du déficit existant entre les coûts de collecte et de traitement des déchets et les recettes sur ce secteur).

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un restaurant situé sur le secteur des Lindarets paie en moyenne 2 fois moins de redevance spéciale qu'un restaurant de taille équivalente au centre-ville de Morzine. Il ajoute qu'une augmentation de 30% de la redevance ne permettrait toujours pas de couvrir le coût réel de la collecte et du traitement des déchets produits sur ce secteur.

Georges LAGRANGE souligne qu'une telle augmentation, même justifiée, risque d'être très mal perçue pas les professionnels concernés. André PEERSMAN insiste sur la nécessité de communiquer sur les raisons d'une telle augmentation.

Sur proposition d'André PEERSMAN, Stéphane PUGIN-BRON met en avant la possibilité de distinguer au sein d'une nouvelle catégorie les restaurants d'Ardent et du Lac dans la mesure où les restaurants de ce secteur ne produisent pas la même quantité de déchets que ceux des Lindarets.

Stéphane PUGIN-BRON invite les membres du Conseil Communautaire à décider de l'augmentation qu'ils souhaitent apporter à l'ensemble des forfaits de redevance spéciale.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer :

- une augmentation de 30% pour les restaurants situés dans la catégorie « Montriond – Lindarets »,**
- une augmentation de 12% pour les restaurants situés dans les autres catégories,**
- une augmentation de 6% pour les centres de vacances,**
- une augmentation de 15% pour la MGEN,**
- une augmentation de 12% pour l'EHPAD de la Vallée d'Aulps,**
- une augmentation de 12% pour les hôtels, les commerces, les artisans, les HLM non assujettis à la TEOM et les campings.**

Les nouveaux forfaits de la redevance spéciale sont présentés dans les tableaux joints en annexe.

Danielle LAMBERT souhaiterait qu'un courrier soit joint aux factures de la redevance spéciale 2010 afin d'expliquer ce qu'est la redevance spéciale et comment elle est calculée, ce qui permettrait aux professionnels de comprendre pourquoi ils paient des redevances différentes au sein d'une même catégorie.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'il est important que les communes mettent à jour la liste des professionnels qui leur est adressée chaque année par la CCVA.

3.2 Fond de concours de Montriond

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la commune de Montriond, afin de limiter la hausse du taux de la TEOM due à la mise en place en 2008 de l'accès à la déchetterie du Couard pour les Meurians, a apporté pour l'année 2008 un fond de concours de 10 000 euros à la Communauté de Communes. Il précise que la commune de Montriond souhaite, pour l'année 2009, à nouveau verser un fond de concours pour un montant de 5 000 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le versement d'un fond de concours de 5 000 euros par la commune de Montriond pour le financement de l'accès à la déchetterie du Couard.

4- Point sur le CSDMM et le CDDRA

4.1 Point sur le CSDMM

- Dossier transmis à la Région début octobre pour validation,
- Modifications demandées transmises le 26 octobre :
 - 4 axes,
 - 12 fiches actions,
 - 799 900 € d'aides demandées à la Région (*pour un maximum théorique de 800 000 €*),
- Début novembre : examen technique par la Région,
- Novembre : rédaction du dossier définitif,
- Janvier : passage en commission d'avis,
- Février : passage en Commission Permanente.

4.2 Point sur le CDDRA

- 17 septembre : présentation de toutes les fiches actions envoyées au SIAC,
- Octobre : commissions thématiques pour examiner ces fiches,
- Novembre/décembre : choix par le Comité de Pilotage du CDDRA des montants financiers disponibles par axes puis validation des fiches-actions,
- Décembre : réponse du SIAC à chaque structure ayant envoyé des fiches-actions,
- *14 décembre : signature de la charte du CDDRA,*
- Février : passage en commission d'avis,
- *Juin 2010 : signature du contrat.*

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'un courrier sera adressé début janvier à chaque commune afin de leur indiquer les actions qui peuvent bénéficier du CSDMM, du CDDRA ou des lignes directes du Conseil Général.

5- Questions diverses

5.1 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire de la mise en place d'un billet « combiné » donnant l'accès au Domaine de Découverte et au château de Chillon.

Jacqueline GARIN insiste sur les répercussions positives que l'on peut attendre en s'associant à un site d'une telle envergure et propose de voter des tarifs pour ce billet combiné :

- Pour les individuels
 - **10,60 euros par adulte**, dont :
 - *5,67 euros pour Chillon (tarif normal : 8,00 €)*
 - *4,40 euros pour le DDVA (tarif normal : 5,50 €)*
 - **6,00 euros par enfant**, dont :
 - *3,33 euros pour Chillon (tarif normal : 4,00 €)*
 - *2,40 euros pour le DDVA (tarif normal : 3,00 €)*
- Pour les groupes (avec visite guidée et verrée)
 - **20,00 euros par adulte**, dont :
 - *13,00 euros pour Chillon*
 - *6,40 euros pour le DDVA*
 - **15,30 euros par enfant**, dont :
 - *10,67 euros pour Chillon*
 - *4,40 euros pour le DDVA*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs présentés ci-dessus.

5.2 Versement d'un fond de concours de Montriond pour la gendarmerie

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la commune de Montriond a décidé, par une délibération en date du 2 septembre 2009, d'apporter un fond de concours de 50 000 euros à la CCVA pour la construction de la gendarmerie. Il précise que, pour ce faire, le Conseil Communautaire doit également délibérer sur ce fond de concours.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le versement d'un fond de concours de 50 000 euros par la commune de Montriond pour la construction de la future gendarmerie de la Vallée d'Aulps.

5.3 Salon Maison et Objet

Madame la Présidente précise aux membres du Conseil Communautaire que le salon Maison et Objet aura lieu les 25 et 26 janvier 2010 à Paris. Elle rappelle l'intérêt de se rendre à ce salon dans la mesure où cela permet de récupérer des idées sur des produits originaux à vendre à la boutique du Domaine de Découverte. Elle propose de se rendre à ce salon avec Sophie MUFFAT et Dominique LOUIS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de rembourser les frais réels qui seront engagés par les 2 élus lors du Salon Maison et Objet les 25 et 26 janvier 2010.

5.4 Fond de concours voirie

Stéphane PUGIN-BRON précise que des travaux ont été effectués sur la commune de La Vernaz (reconstruction de la route du Linage) pour un montant total TTC de 25 347,19 euros. Il précise également que la commune de La Vernaz souhaite apporter un fond de concours de 10 000,00 euros à la CCVA, ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCVA.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le plan de financement suivant :

• fond de concours de La Vernaz	10 000,00 euros
• F.C.T.V.A. CCVA	3 924,25 euros
• Autofinancement CCVA	11 422,94 euros
• TOTAL	25 347,19 euros TTC

Le Biot, le 15 décembre 2009
La Présidente